



CAUSSOU infos



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussoù – N° 68 – Décembre 2015

Edito

Une bien triste année s'achève, tant au plan local, avec le décès de beaucoup trop des nôtres, qu'au plan national, marqué par les lâches attentats de janvier, juin et septembre. Ces derniers, si dramatiques et injustes, auront au moins eu pour effet positif le renforcement de la solidarité et du sentiment national.

Sur le plan communal, 2015 aura été aussi une année difficile, notamment par la baisse des moyens et l'accroissement des charges. Et cela va encore s'accroître en 2016. Malgré cette conjoncture néfaste, nous avons pu réaliser quelques projets, notamment la construction d'un garage-atelier et la restauration du monument aux morts et de son environnement.

Pour l'année qui vient, nous mettrons l'accent sur la sécurité avec d'une part un dispositif qui permettra d'arrêter les chutes de pierres sur le hameau de Savenac, si toutefois nous parvenons à obtenir les financements de l'Europe et de l'Etat, et d'autre part une amélioration des captages d'eau pour la lutte contre l'incendie. Ainsi, une citerne souple de 30 m sera installée à Savenac et une borne à incendie sera implantée près de la fontaine d'Andarrios. De même, une étude a été engagée avec la communauté de communes, les pompiers et l'ONF pour l'extension de la piste forestière du Chioula et l'implantation d'une citerne.

2016 verra aussi des changements dans l'organisation territoriale. Après la mise en place des nouvelles régions, des changements vont intervenir au niveau des communautés de communes. Ainsi, la Préfète de l'Ariège a-t-elle proposé de réduire le nombre de communautés du département d'une vingtaine à quatre. Pour ce qui nous concerne, elle propose la fusion de la communauté des vallées d'Ax avec celles du Donezan et d'Auzat-Vicdessos. Les conseils municipaux ont été appelés à se prononcer sur ce projet. Pour sa part, notre conseil a voté pour le regroupement avec le Donezan, dont l'impact sera minime, mais contre celui avec Auzat-Vicdessos qui aurait des incidences fâcheuses sur le plan financier et en particulier sur la fiscalité.

Mais c'est maintenant le moment de la trêve de Noël et même si le contexte est grave et les porte-monnaie moins garnis que les années précédentes, il est bon et utile de penser à faire la fête.

Alors très bonne fête de Noël et bonne fin d'année 2015 à toutes et à tous !

Maurice Calmein



Bilan 2015 de la commune et galette des rois



Le samedi 9 janvier à 16 heures, se tiendra à la salle polyvalente une réunion de présentation du bilan de la commune pour l'année 2015. Cette réunion sera suivie du partage de la galette des Rois.

Arbre de Noël des enfants de Caussou

L'arbre de Noël des enfants de Caussou est prévu le dimanche 13 décembre 2015.

Les enfants décoreront les sapins du village à partir de 14 h 30 puis seront invités au goûter prévu à 16 h à la salle des fêtes

Comme chaque année des boîtes de chocolats seront offertes à nos aînés.



Par temps de neige...



Veillez à stationner votre voiture de façon à ce qu'elle ne gêne pas le passage du chasse-neige le matin. Par avance, merci !

Caussou, village fleuri... et distingué par le département



Le jury du concours départemental des villes et villages fleuris a attribué pour 2015 le 3ème prix à notre village, dans la catégorie moins de 100 habitants.

Le maire de Caussou a reçu le diplôme correspondant lors de la cérémonie qui s'est tenue le lundi 23 novembre à Foix, sous la présidence d'Henri Nayrou, président du Conseil départemental.

Un bon d'achat aux pépinières d'Arnave a également été offert à la commune, ce qui permettra de préparer la saison 2016 !

11 novembre



Nous étions nombreux, en ce 11 novembre 2015 pour commémorer l'armistice de la Grande guerre au cours de laquelle 15 habitants de nos villages de Caussou et Bestiac perdirent la vie.

Après un dépôt de gerbe au monument aux morts et les discours des maires de Caussou et Bestiac, un apéritif clôturait cette manifestation à la salle polyvalente



Elections régionales

Les 6 et 13 décembre, nous aurons à élire les conseillers régionaux de la nouvelle grande région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon.



A Caussou, le bureau de vote sera ouvert à la mairie de 8h à 18h sans interruption.

CLIC !

Installé dans les locaux du Centre médico-social du Santoulis, à Luzenac, le CLIC (Centre local d'information et de coordination) des Vallées d'Ax assure une permanence tous les jours de 9h à 12h et reçoit ou se déplace à domicile tous les après-midi de 14h à 17h, sur rendez-vous (Téléphone : 05 67 03 26 84 et 06 89 49 57 41). C'est un lieu d'écoute et d'information pour les personnes dépendantes, âgées ou handicapées, et pour leur entourage.

Que faire en cas d'arrêt cardiaque ou respiratoire ?



L'arrivée d'un médecin ou du SAMU peut être longue. Aussi, sachez qu'il y a, à Bestiac (dans le local toilettes situé au rez de chaussée de la mairie) un appareil en libre-service qui peut vous sauver la vie. C'est un défibrillateur qui analyse l'activité du cœur de façon automatique, ce qui évite à l'utilisateur toute prise de décision.

S'il détecte un rythme cardiaque anormal (par exemple battements désordonnés), l'appareil émet un choc électrique ou défibrillation qui remédie à la contraction rapide et sans coordination, des fibres musculaires du cœur, principale cause de mort subite chez l'adulte. Le défibrillateur procède automatiquement au diagnostic et est utilisable par le public même non formé. La machine n'agit que si l'activité cardiaque de la victime le justifie. La défibrillation est le traitement clef de 45% des cas d'arrêt cardio-circulatoire.

De la rapidité de l'utilisation du système dépendent les chances de survie.

Si personne autour de vous ne peut vous conduire à Bestiac en urgence, n'hésitez pas à appeler un des membres suivants du conseil municipal qui vous y amènera :

Alexandra Goutoulli: 05 61 65 51 84

Marie-Sol Pont: 05 61 61 48 91 ou 06 75 19 30 99

Maurice Parraud: 05 61 64 43 57

Suzanne Pont: 05 61 64 45 63 ou 06 47 90 50 28

Prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone



Chaque année, en période de chauffage, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence. Pour l'hiver 2014-2015, 3.456 personnes ont été intoxiquées en France et 34 sont décédées. Ces intoxications sont le plus souvent dues à un défaut de fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudière, cuisinière, etc.), à un manque d'aération ou de ventilation. L'usage prolongé d'appareils d'appoint et l'utilisation à l'intérieur de groupes électrogènes sont aussi des causes d'intoxication, notamment par grand froid.

Des gestes simples mais essentiels peuvent suffire à éviter ce risque. Un dépliant les présentant peut être consulté à la mairie.

Par ailleurs, il est rappelé que les **détecteurs de fumée** sont désormais obligatoires dans tous les locaux d'habitation. Ces appareils ne détectent toutefois pas le monoxyde de carbone.

Télévision : encore du changement !...



Le 5 avril prochain aura lieu une importante opération technique qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire national. Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision avec une antenne "râteau". Seuls ceux qui disposent d'un équipement compatible avec la Haute Définition (HD), c'est-à-dire un téléviseur récent ou un adaptateur TNT-HD pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Cependant, tous les foyers recevant la TNT, même ceux qui sont correctement équipés, devront procéder à une nouvelle recherche des chaînes sur leur téléviseur.

Si vous avez une antenne "râteau" et si vous voulez tester la compatibilité de votre téléviseur, faites un test simple: Mettez-vous avec votre télécommande sur la 7ème chaîne, Arte, et regardez ce qui s'affiche dans un coin de votre écran. Si vous voyez le logo "Arte HD", cela signifie que votre matériel est compatible. Dans le cas contraire, il vous faudra acheter un décodeur compatible HD (coût: environ 25 euros).

Vous pouvez aussi faire un test en appelant le 0970 818 818 (coût d'un appel local).

Nettoyage des rives des ruisseaux



Le syndicat d'aménagement des rivières a procédé en octobre dernier, à un nettoyage des rives du ruisseau de Causou.

Travaux sur la RN 20 à Luzenac

Suite à l'éboulement sur la route nationale, celle-ci sera ouverte à la circulation sur deux voies aux alentours du 15 décembre.

Toutefois, une faille découverte au cours des travaux doit être traitée. Ces travaux débuteront après les vacances de Noël et dureront trois semaines. Dans cette période, la RN 20 sera praticable sur une voie, dans le sens montant, comme actuellement.

En tout état de cause, la nationale sera ouverte à la circulation de manière définitive et sur deux voies avant les vacances de février 2016.



Opération « Skipass » pour l'hiver 2015-2016



La Communauté de communes des Vallées d'Ax reconduit, en partenariat avec les stations du Chioula, Beille, Ax 3 domaines et Ascou-Pailhères, l'opération **Skipass** pour cet hiver. Elle s'adresse exclusivement aux jeunes nés entre 1990 et 2004 et résidant en Vallées d'Ax, ainsi qu'aux étudiants et demandeurs d'emploi. Elle consiste en une vente de forfaits saison à prix réduit pour toutes les stations de nos vallées.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au service Enfance-Jeunesse, 13 Route nationale à Luzenac, Tel: 05 61 64 40 14.